

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28/02/2008 - Convocation du 21/02/2008
Compte rendu affiché le : 07/03/2008

Président de séance : M. Paul LAFFLY
Secrétaire de séance : Mme Danielle BROSSARD

Ref : CC

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	23
Votants	25

Présents : M. LAFFLY; Mme GUERIN; M. FAURE; M. POINT; M. CHATUT; Mme BOUHEY; M. RODRIGUEZ; M. OLLIVIER; Mme WYMAN; M. MEYER; Mme BROSSARD; M. CHRETIN; Mme MARMONIER; Mlle VEYRIER; Mme PERRIN; Mme GLATARD; Mme DESVIGNES; M. GONDELAUD; Mme ZUILI; M. MACHURAT; Mlle MILLET; M. BELLOT; M. BOUREZG

Absents représentés : M. AUROY (pouvoir à M. OLLIVIER); M. FORGET (pouvoir à M. RODRIGUEZ)

Absents excusés : Mme BERRA

Absents : M. GOSSET; M. FERNANDES; Mme LABASOR

Objet : Travaux de réfection de la toiture de l'église

Le projet de réfection de la toiture et des clochers de l'église nécessite, du fait de son coût et de sa complexité, une réalisation en plusieurs tranches. La 1ère tranche est en voie d'achèvement, mais il reste à restaurer 2 cadrans solaires existant à l'origine de la construction. Cette restauration a été demandée par la DRAC, afin de redonner le cachet initial du clocher Sud. Cette opération étant subventionnée, il convient de la réaliser avant le démontage des échafaudages pour plus de commodité d'accès à l'ouvrage.

La seconde tranche, c'est-à-dire le clocher Nord, devrait débuter dès la fin du chantier coté Sud. Cette tranche de travaux est inscrite au budget de la commune pour 2008 (montant des travaux de la tranche n° 2 : 202 738.46 € T.T.C) et avait été approuvée par le Conseil Municipal dans sa délibération du 28 juin 2007. De la même façon, les visites conjointes entre Monsieur l'architecte des Bâtiments de France, représentant de l'Etat et chargé de suivre la rénovation de ce bâtiment classé et les représentants de la commune, ont constaté l'état de vétusté de 2 vitraux situés sur la tour Nord. Il convient également de procéder à leur restauration lors de cette tranche de travaux. La présence des échafaudages permettant également de pouvoir accéder facilement aux zones de travail.

Afin d'être en conformité avec les procédures des marchés publics, il est proposé de lancer un marché à procédure adaptée pour les cadrans solaires et de lancer un appel d'offres spécifique aux vitraux et de l'intégrer au projet global.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Monsieur l'adjoint délégué, et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Code des Marchés Publics,
- VU le Budget Primitif,
- **AUTORISE Monsieur le Maire à lancer une consultation sur la réfection des vitraux (lot n° 6) suivant la procédure de l'appel d'offres prévue par le Code des Marchés Publics,**
- **DIT que les crédits sont prévus au Budget Primitif,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document et à effectuer toute opération relative à l'application de la présente décision.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour Extrait Conforme,
NEUVILLE-SUR-SAÔNE,
Le 28 février 2008
Le Maire,
Paul LAFFLY.



Acte rendu exécutoire après
Dépôt en préfecture le 03/03/2008
Publication ou affichage du 03/03/2008
Paul LAFFLY,
Maire.